

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 388'000,- pour financer
le projet d'animation 2021
« Thônex la vi(ll)e en expansion »

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le quartier de Belle-Terre, de par son importante densification, va profondément changer la physionomie de la commune,
- attendu que les premiers habitants de ce nouveau quartier vont arriver courant août 2021 et que le nouveau groupe scolaire sera opérationnel pour la rentrée scolaire 2021/2022,
- attendu que la création de ce quartier a donné lieu à l'ouverture de nombreux chantiers importants sur la commune et que ceux-ci ont créés de nombreuses nuisances et perturbations pour les habitants de la commune ces dernières années,
- attendu qu'il convient de marquer de manière importante l'inauguration et l'aboutissement de ce projet après plus de trente années de tractations avec l'Etat de Genève,
- vu le projet présenté par le Conseil administratif d'organiser différentes manifestations entre août 2021 et septembre 2022 sur le territoire communal, sous l'appellation « Thônex la vi(ll)e en expansion, afin de marquer cette nouvelle étape importante dans l'évolution de la commune,
- attendu que l'ensemble des manifestations prévues s'élèvent à CHF 501'000.- dont 388'000.- concerneront des événements qui se dérouleront en 2021, selon le tableau joint à la présente délibération,
- vu les préavis favorables des commissions « culture, loisir, jumelage » et « finances » réunies en séance le 29 avril 2021,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par voix pour, ...voix contre,



1. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2021 un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 388'000.- sous la rubrique 3290.313 pour financer la réalisation de trois événements culturels à prévoir en 2021, soit :

- 18-19 septembre 2021 : Inauguration Belle-Terre :	CHF 335'000.-
- 16 octobre 2021 : Portes ouvertes des bâtiments communaux :	CHF 7'500.-
- 6 novembre 2021 : Journée des baptêmes :	CHF 2'000.-
- goodies, divers et imprévus (participation 2021) :	CHF 43'043.-
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 388'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.
3. La somme de CHF 113'000.- représentant les manifestations qui se réaliseront en 2022 sera incluse dans le budget 2022 de la commune.